

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taleb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Adhésion de la commune à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque

L'Eusko est une monnaie locale complémentaire (MLC) lancée le 31 janvier 2013 sur l'ensemble du Pays Basque français et fonctionnant conformément à la loi du 31 juillet 2014 sur l'Économie sociale et solidaire (art. 16). Elle est gérée bénévolement par l'association sans but lucratif Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque.

Une MLC est un titre de paiement, qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. 1 eusko est égal à 1 euro. A ce jour, l'Eusko est utilisé par 3 000 adhérents particuliers, et un réseau de 600 entreprises et associations. 410 000 eusko étaient en circulation fin 2015, sous forme de coupons billets de 1, 2, 5, 10 et 20 eusko.

Les euros reçus par Euskal Moneta contre les eusko sont dans leur intégralité placés dans un fonds de réserve, soit sur un livret de la Nef au Crédit coopératif, soit sur un compte de la Caisse solidaire, celle-ci s'engageant ensuite à réinjecter sous forme de prêts solidaires au Pays Basque l'équivalent de 70 % des fonds reçus.

Ainsi, chaque euro converti en eusko est utilisé deux fois : sous forme d'eusko, il soutient l'économie locale et l'emploi au Pays Basque ; mis en réserve à la Nef et à la Caisse solidaire, il génère des prêts solidaires pour les entreprises et associations du Pays Basque.

L'Eusko est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie du Pays Basque, qui réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire. Il développe également la solidarité entre la Côte et l'Intérieur du Pays Basque, grâce aux relations notamment commerciales qu'il permet de créer.

C'est également un outil de changement des pratiques vers une économie solidaire et un développement durable, les accepteurs devant s'engager à relever des défis simples pour la relocalisation de leurs achats, l'environnement, ou encore la promotion de l'usage public de la langue basque par la traduction de leur affichage en euskara ou un accueil minimum des clients ou usagers en langue basque.

L'Eusko est enfin un outil de soutien à la vie associative locale : chaque adhérent parraine lors de son adhésion une association qui pourra recevoir un don équivalent à 3 % du montant d'euros qu'il change chaque année en eusko. Plus de 27 000 euros de dons ont ainsi été distribués (en eusko) depuis 2013.

L'Eusko est aujourd'hui la première monnaie locale de France. Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque est agréée Entreprise solidaire, membre du Réseau des Monnaies locales complémentaires de France et du Mouvement SOL.

Le succès de l'Eusko repose sur l'importance de la mobilisation bénévole et sur sa capacité à nouer des partenariats avec les acteurs du territoire.

La Ville de Bayonne, ayant la volonté de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique ainsi que l'usage public de la langue basque sur son territoire, entend s'associer à la démarche de diffusion de l'Eusko.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque au sein du collège des collectivités locales, à compter de ce jour, et ce, pour une durée d'un an renouvelable, moyennant une cotisation de 500 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial